



THÉSAURUS HARMONISÉS ET SUPPORTS DÉRIVÉS

La version 2022 livrée aux éditeurs de logiciels

Une version actualisée, dite Version 2023, de l'ensemble des Thésaurus Harmonisés et de leurs supports dérivés a été communiquée à l'ensemble des éditeurs de logiciels début décembre, afin qu'elle puisse être à disposition des personnels des SPSTI au plus vite.



Pour l'élaboration de cette nouvelle version, les Groupes Thésaurus de Présanse ont tenu compte de l'application de la loi du 2 août 2021 et de ses décrets d'application, mais également des demandes d'évolution reçues des SPSTI, ou encore des avancées de la science.

Au total, la Version 2023 communiquée aux éditeurs de logiciels comprend près d'une cinquantaine de Thésaurus Harmonisés, dont deux nouveaux créés pour renseigner la latéralité d'une part et les compétences en prévention dans l'entreprise d'autre part.

Plus de quatre cents mises à jour de libellés et près de mille cinq cents mises à jour de qualificatifs (métadonnées) possiblement rattachés à un libellé donné ont été effectuées entre les versions 2022 et 2023 des Thésaurus Harmonisés.

Ces mises à jour concernent plusieurs Thésaurus Harmonisés (Thésaurus des expositions professionnelles, Thésaurus des vaccins, Thésaurus des types de visite, Thésaurus AMT Actions et Moyens, Thésaurus d'auto-déclaration par l'employeur des situations prévues réglementairement, Thésaurus Maintien en emploi et actions sociales (3 tables),

Thésaurus de quotité du temps de travail, Thésaurus des lieux de travail, ...).

Les plus importantes concernent le Thésaurus des expositions professionnelles pour lequel la classe « Agent physique » a entièrement été révisée (Cf. article page 10) et des mises à jour de qualificatifs ont été faites (agents biologiques pathogènes (2, 3 ou 4), classement cancérigène, mutagène et reprotoxique (1a, 1b ou 2), valeurs des VLEP et VCT, tableau de maladie professionnelle, ...). Les références législatives et réglementaires présentent dans plusieurs Thésaurus Harmonisés ont également été revues et actualisées.

Il est également recommandé l'utilisation de la onzième révision de la Classification Internationale des maladies (CIM 11) pour renseigner les effets sur la santé (Cf. brève page 10).

La version 2023 des supports dérivés des Thésaurus Harmonisés des expositions professionnelles et des tâches, sous la forme de matrices MEEP (matrices emploi-expositions potentielles) et METAP (matrices emploi-tâches potentielles) prend, bien évidemment, en compte les évolutions apportées auxdits Thésaurus. Ces matrices couvrent désormais plus de 1 500 métiers.

Les Services sont invités à se rapprocher de leurs éditeurs pour demander l'implémentation de cette version 2023 des Thésaurus Harmonisés dans les solutions logicielles pour en faire bénéficier leurs personnels. ■